

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 juillet 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 11 et 12 juillet 2011**

**2011 DAC 344** Subvention à l'association Centre de musique médiévale de Paris (13e).

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris propose d'attribuer une subvention à l'association Centre de musique médiévale de Paris, dont le siège social est situé 47 rue Bobillot (13<sup>e</sup>) ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivant ;

Vu l'avis du conseil du 13<sup>e</sup> arrondissement en date du 30 juin 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9<sup>e</sup> commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de fonctionnement de 10.000 euros est attribuée à l'association Centre de musique médiévale de Paris dont le siège est situé au 47, rue Bobillot dans le 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris, 2011\_ 03518, D00732 – 5324.

Article 2 : Cette dépense sera imputée sur le Budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2011, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004. Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture